

Développement de la filière numérique en Nouvelle-Calédonie et de son écosystème

Action n° 1.5 : Mettre en place une réglementation facilitant les partenariats public-privé

Niveau de priorité	<input type="checkbox"/> Haute <input type="checkbox"/> Moyenne <input checked="" type="checkbox"/> Basse
Axes stratégiques ciblés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Innover par et avec le numérique ■ Engager le développement régional de la filière numérique ■ Accompagner la transition numérique de l'économie calédonienne
Présentation	
Constat	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dans un contexte de stagnation et de baisse de l'aide publique au développement, la création de nouveaux partenariats s'est imposée aux gouvernements pour trouver de nouvelles sources de financement, favoriser la croissance économique et stimuler l'innovation ■ Ainsi, les partenariats public-privé (PPP) sont apparus comme une alternative permettant de mobiliser de nouvelles ressources. Ils visent à associer des entités publiques et privées d'un territoire autour de projets/dispositifs en faveur notamment de son développement économique ■ Toutefois, il n'existe pas de définition reconnue de la notion de PPP qui puisse servir de référence, notamment en Nouvelle-Calédonie
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ■ Etudier le cadre juridique des partenariats public-privé en Nouvelle-Calédonie, ainsi que les éventuels freins relatifs à leur mise en œuvre ■ Proposer le cas échéant un cadre juridique adapté à la Nouvelle-Calédonie, facilitant leur emploi, plus particulièrement dans le domaine du numérique
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dans un contexte financier contraint, le développement des partenariats public-privé trouve un écho favorable auprès de la filière numérique calédonienne et de son écosystème ■ Ainsi, cette action vise à conduire une étude juridique des PPP en Nouvelle-Calédonie, de manière à clarifier leur emploi dans le domaine du numérique et définir le cas échéant un cadre contractuel clair <ul style="list-style-type: none"> ■ Les objectifs des partenariats ■ Les conditions à remplir pour bénéficier et maintenir des partenariats ■ L'(es) organe(s) de régulation associé(s) ■ Les contraintes juridiques et financière ■ A cet effet, les acteurs publics et privés du numérique seront sollicités afin d'identifier leurs besoins et les freins rencontrés ■ Une analyse des bonnes pratiques en matière de PPP dans le domaine du numérique sera également réalisée (France métropolitaine, Europe, etc.) ■ Enfin, si l'étude le préconise, un cadre juridique sera proposé
Communication et animation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Relais de communication en NC : <ul style="list-style-type: none"> ■ Collectivités ■ Associations : ONNC, grappes d'entreprises, ACTIC ■ Associations patronales, etc. ■ Supports de communication <ul style="list-style-type: none"> ■ Réseaux sociaux (FB, twitter, etc.)

Développement de la filière numérique en Nouvelle-Calédonie et de son écosystème

Action n° 1.5 : Mettre en place une réglementation facilitant les partenariats public-privé

Cibles de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Collectivités et sociétés privées
Portée géographique de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Prioritairement en Nouvelle-Calédonie avec une possibilité d'ouverture à l'international
Caractère International de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Des PPP pourraient être envisagés avec des structures internationales
Organisation et conduite du projet	
Gouvernance et pilotage de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Etude menée par la ressource juridique de la cellule ECONUM du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie avec une assistance de la DAJ le cas échéant
Partenaires tiers	<ul style="list-style-type: none"> Collectivités Syndicats patronaux Grappe OPEN NC
Autres éléments de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Néant
Descriptif des Ressources requises	<ul style="list-style-type: none"> Essentiellement une ressource de la cellule ECONUM du gouvernement (juriste) avec une potentielle assistance de la DAJ
Pré-requis de mise en œuvre et/ou projets dépendants	<ul style="list-style-type: none"> Néant
Risques	<p><input type="checkbox"/> Haut <input type="checkbox"/> Moyen <input checked="" type="checkbox"/> Bas</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas de risque identifié
Facteurs clés de succès	<ul style="list-style-type: none"> FCS 1 : disponibilité des ressources de la cellule ECONUM du gouvernement

Evaluation du projet

Evaluation du projet		
Budget global	Charge de travail globale (jours)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ressources cellule ECONUM du gouvernement : 30 jours
	Coût en investissement (MXPF) (hors charges internes)	<ul style="list-style-type: none"> ■ / XPF
	Coût en fonctionnement (MXPF)	<ul style="list-style-type: none"> ■ / XPF
Mode de financement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pas de financement, les travaux seraient menés par des ressources internes des structures concernées 	
Délai de réalisation de l'action (mois)	<ul style="list-style-type: none"> ■ 3 mois 	
Calendrier et fréquence de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ■ Action à conduire au cours de l'année 2018 	
Valeur ajoutée économique de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ■ Néant 	
Critères d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réalisation et validation du cadre juridique ■ Nombre de partenariats public-privé 	
Esquisse du plan d'exécution de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réalisation d'un état des lieux relatif aux textes en vigueur et aux bonnes pratiques ■ Sollicitation des partenaires pour compléter l'étude ■ Définition d'un cadre juridique (si nécessaire) 	